



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

### PROCES-VERBAL N°26

---

Réunion du mardi 27 février 2024

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **CHAVILLE – GYMNASSE LEO LAGRANGE – NNI 920229902**

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 20/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 3 du 06/02/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 20/02/2024
- PV de la Commission de Sécurité du 27/03/2017 précisant une capacité de 450 personnes en tribune

**Elle demande que le matériel présent autour de l'aire de jeu soit retiré afin de respecter les distances de sécurités obligatoires minimales (Art 1.2.2) lors des rencontres officielles et ainsi assurer la sécurité des acteurs du jeu.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 27/02/2034.

###### **PUTEAUX – GYMNASSE JULES VERNE – NNI 920629901**

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 22/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 12/02/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse

- Rapport de visite du 22/02/2024

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes :**

- **Présence d'un extincteur et de tapis dans la zone de sécurité d'1m autour de l'aire de jeu, à retirer ou à protéger lors des rencontres officielles (Art 1.2.2).**
- **Absence de banc de touche et de table officielle (recommandé pour un niveau FUTSAL 4)**
- **Absence de table et chaise dans les vestiaires arbitres (recommandé pour un niveau FUTSAL 4)**

**Elle rappelle que « la disposition des bancs doit permettre la séparation des joueurs et du public et laisser libre l'espace d'évolution » (Art 1.4.5) ; et précise qu'en cas d'utilisation des tribunes comme bancs des remplaçants et de l'encadrement technique, le public n'est pas autorisé dans cette même tribune.**

**Elle constate aussi ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 27/02/2034, sous réserve de la transmission d'un A.O.P/A.A.C. avant le 30/06/2024.

#### **ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASSE LE COLOMBIER – NNI 920409902**

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 23/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 09/02/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 23/02/2024
- A.A.C. du 19/02/2024

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes :**

- **Les filets de but doivent-être correctement fixés avant la prochaine rencontre officielle.**
- **Faire retirer les tapis présents dans la zone de dégagement côté ligne de touche afin d'avoir 1 mètre minimum libre de tout obstacle autour de l'aire de jeu (Art 1.2.2) lors des rencontres officielles.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 27/02/2034.

#### **SOURDUN – STADE INTERNAT D'EXCELLENCE – NNI 774590201**

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 24/10/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 08/11/2023.

**Elle rappelle la non-conformité mineure suivante :**

- **Absence de banc de touche**

**Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 25/09/2033.**

#### **ST DENIS – STADE DU LANDY – NNI 930660501**

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 01/09/2024.

Installation visitée par M. ORTUNO membre de la C.R.T.I.S., le 26/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T6 SYN du 26/02/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 26/02/2024
- A.A.C. du 15/02/2024
- Tests insitu du 15/11/2023

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 15/11/2033.**

## 1.2. Confirmations de niveau de classement

### **PARIS – COMPLEXE SPORTIF DIDOT – NNI 751140501**

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 24/10/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 08/11/2023.

**Elle rappelle la non-conformité mineure suivante :**

- **Les poteaux de corner et drapeaux de coin sont implantés à l'extérieur du tracé. Ils doivent être tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (Art. 3.9.4).**
- **Les perches arrière de soutien du filet sont implantées à moins de 2,50 m de la ligne de but, elles doivent être recouvertes de protection en mousse (Art.3.9.3).**

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 16/10/2033 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 16/04/2024.

## 1.3. Changements de niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

## 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

### **VAUREAL - PARC DES SPORTS N° 2 - NNI 956370102**

Cette installation sportive est classée au niveau T4 SYN jusqu'au 30/06/2021.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de remplacement **d'un gazon synthétique**, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 16/02/2024.
- Note d'intention de travaux de la Direction des Services Techniques.
- Plan de coupe.
- Plan de l'aire de jeu de 105 m x 68 m avec zone de sécurité de plus de 2,50m.
- Plan des vestiaires
- 

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T4 SYN (suite au renouvellement de la moquette).**

### **FONTAINEBLEAU - STADE PHILIPPE MAHUT N°3 - NNI 771860103**

### **FONTAINEBLEAU - STADE PHILIPPE MAHUT N°4 - NNI 771860104**

**Reprise de dossier.**

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à ses avis préalable pour l'installation d'une moquette synthétique et d'un éclairage en LED du 07/11/2023 ainsi que du courriel de la Communauté d'agglomération Pays de FONTAINEBLEAU du 26/02/2024 et précise que les avis préalables correspondent au STADE PHILIPPE MAHUT N°3 - NNI 771860103 et non au STADE PHILIPPE MAHUT N°4 - NNI 771860104.

## 4. DIVERS